RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

LYCÉE HENRI BERGSON

85 rue de la Barre
B.P 63602
49036 ANGERS CEDEX 01

Tél : 02.41.36.12.55
Fax : 02.41.36.00.94

Courriel : ce.0491966W@ac-nantes.fr
Site : http://bergson.e-lyco.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du mardi 29 novembre 2022

Présents :

BERTIN-ROCHE Pascale, DURAND Laetitia, AVIGNON Sandrine, CHEVAILLER Denis, DAUVILLON Anita, LE FLOCH Stéphane, MILLOT Vincent
SOULIER Sophie, LECOMTE Véronique, OBRERO-GARCIA José-Antonio, BREMAUD Jean-Philippe, MOREAU Olivier, NOBLE Isabelle
PHILIPPONNEAU Alexandrine, PLANCKAERT Valérie, MIGNARD Emilie
ROCQUIN Magali, MASSON Stéphanie, BERGER Benoit
GRIMAULT Guillaume, MAZÉ Laure, TACHEAU Paul,

Excusés :

LEBEAUPIN Sophie, NEBBULA Constance, MARION Roland,
COULBEAU Angeline, LANDAIS Nicolas, WOOD Nicholas,
TESSIER Hervé, JACKOWSKI Laurent,
BALCH Sébastien, LEYMARY Pauline, ISSAKA MOUSSA Djibril,
PAIN Théodore,

Le quorum étant atteint, Mme BERTIN-ROCHE ouvre la séance à 18h.

M. MOREAU et M. BREMAUD, représentants des enseignants, sont désignés secrétaires de séance.

1- Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 08.11.2022 Annexe 1

Après avoir demandé s'il y avait des remarques ou corrections sur le compte rendu du conseil d'administration du 08.112022, Mme la Proviseure le soumet au vote.

Votants : 19 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 1.

2- Convention jeunes en librairie Annexe 2

La convention entre le lycée et l'Association des Librairies Indépendantes en Pays de la Loire (ALIP) est présentée et votée à l'unanimité.

Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

3- Tournage d'un film Annexe 3

La préparation et le tournage d'un film aura lieu au lycée du 10 décembre au 16 décembre. Il s'agit d'une comédie dont la réalisatrice est Emilie Noblet et l'actrice principale est Louise Bourgoin.

Le film est subventionné par la Région des Pays de la Loire.

La présidente de Région et le Directeur Académique du Maine et Loire ont donné leur accord.

Une convention a été signée entre le lycée et la société de production « Why Not Production » pour un montant de 6 000 €. (50 % réglé à l'entrée et 50 % au départ). Les charges supplémentaires en eau, gaz, électricité sont également prises en charge par la production. Les conditions de tournage y sont précisées.

L'équipe de tournage aménage les décors et les démontent à la fin du tournage.

Les lieux de tournage sont le Bureau de Mme La Proviseure, le CDI, la salle 103, des couloirs, la salle des professeurs et la salle de sport Bergson (En ce qui concerne le gymnase, le lycée n'est pas concerné).

Une scène sera tournée en extérieur.

Les élèves (à partir de 16 ans) peuvent postuler pour être figurants.

Votants : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

4- Sortie à Angoulême festival de la BD Annexe 4

M. TERASAS professeur de l'option Arts Plastiques, organise une sortie le 27 janvier 2023 au Festival de la BD à Angoulême. Elle concernera 48 élèves de seconde et 4 accompagnateurs.

Le coût du voyage est fixé à 1 625 € ; le montant de la participation demandée aux familles est fixé à 20 €.

M. LE FLOCH, conseiller municipal à la Ville d'Angers, signale qu'un festival de la BD a lieu également à Angers.

Votants : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

5- Affectation de don MDL pour le séjour en Italie

La MDL propose un don de 1 620 € pour le séjour en Italie.

Votants : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

6- Délégation de signature du CA au Chef d'Etablissement (dépenses annuelles)

Délégation de signature C.A. au Chef d'Etablissement pour les dépenses courantes dans la limite des crédits alloués au budget. Le vote de ce texte est nécessaire pour l'exécution du budget en 2023 au niveau des dépenses.

Votants : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Départ de M. OBRERO-GARCIA à18h30

7- Clé de répartition entre SRH et ALO

Annexe 5

Un nouveau progiciel de gestion OPALE fourni par l'Education Nationale remplacera à terme le logiciel comptable GFC dans lequel il ne sera plus possible d'effectuer un reversement du SRH au service ALO. Aussi, ce budget est présenté avec la suppression de ce reversement en affectant les charges inhérentes à chaque service. Mme Avignon, gestionnaire, propose une clé des répartitions des dépenses d'énergie entre les lignes ALO (administration et logistique) et SRH (service de restauration et d'hébergement). Les répartitions proposées sont amenées à être contrôlées ultérieurement afin de valider les propositions à terme.

Mme Avignon indique qu'il faudrait des compteurs spécifiques pour chaque service afin de mesurer les consommations réelles. Des demandes en ce sens ont été faites auprès de la Région, elles n'ont pas abouti.

En outre, l'utilisation d'OPALE impliquera des modifications des pratiques et nécessitera des formations de la part des agents.

Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

8- Modification tarif 4 usagers extérieurs restauration

La proposition est faite de modifier le tarif 4 de la restauration à 7,5 € pour les intervenants extérieurs à l'établissement.

Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

9- Budget 2023

Annexes 6 et 7

Mme Avignon, gestionnaire, présente le budget et rappelle la structure budgétaire : section de fonctionnement et section d'investissement (aucun investissement n'est prévu dans le budget cette année).

Mme Avignon dit avoir des inquiétudes concernant les fonds de roulement face aux évolutions des coûts des énergies.

Mme DAUVILLON précise les efforts financiers consentis par la Région et rappelle les conseils pour limiter les déperditions.

M. MOREAU demande le nom de la société qui fournit l'électricité.
Mme AVIGNON répond que la société ENGIE pour l'électricité et le gaz a été choisie par la Région après appel d'offres.

Mme MASSON demande : «N'aurait-on pas intérêt à produire du BIOGAZ avec les déchets végétaux issus des espaces verts du lycée ? »
Mme AVIGNON répond que les factures de chauffage par le réseau de chaleur n'augmentent pas beaucoup face à l'année précédente + 5 % à ce jour. Electricité +98 % Gaz + 36 %.

M. MILLOT fait une proposition d'autonomisation de l'établissement pour la production d'énergie.
Mme DAUVILLON indique que la Région va financer les installations de production d'énergie et des projets de rénovation de bâtiments.
Mme SOULIER rappelle qu'il avait été proposé de végétaliser les toits plats du lycée.

Mme AVIGNON poursuit la présentation du budget et les répartitions dans les différents services.

Concernant les fonds de roulement, Mme DAUVILLON demande des précisions sur l'autonomie de fonctionnement de l'établissement.
L'autonomie est actuellement d'environ 70 jours.

Mme ROCHE remercie Mme AVIGNON pour sa présentation et qualifie de sincère la proposition de budget. Mme ROCHE indique que le budget n'est pas certain d'être tenu compte tenu des évolutions des coûts.

Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, Mme BERTIN-ROCHE lève la séance à 19 h 30.

La Proviseure : Pascale BERTIN-ROCHE	Les Secrétaires de Séance : O. MOREAU et J-Ph BREMAUD

ANNEXE 1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

LYCÉE HENRI BERGSON

e3D Approfondissement

85 rue de la Barre
B.P 63602
49036 ANGERS CEDEX 01

Tél : 02.41.36.12.55
Fax : 02.41.36.00.94

Courriel : ce.0491966W@ac-nantes.fr
Site : http://bergson.e-lyco.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du mardi 8 novembre 2022

Présents :

BERTIN-ROCHE Pascale, DURAND Laetitia, AVIGNON Sandrine, CHEVAILLER Denis, LEBEAUPIN Sophie,
COULBEAU Angeline, SOULIER Sophie, WOOD Nicholas, OBRERO-GARCIA José-Antonio, BREMAUD Jean-Philippe, MOREAU Olivier, LE SENECHAL Magali
TESSIER Hervé, PHILIPPONNEAU Alexandrine, JACKOWSKI Laurent,
ROCQUIN Magali, MASSON Stéphanie, LEYMARY Pauline, ISSAKA MOUSSA Djibril, GIRAULT Clément, GRIMAULT Guillaume, MAZÉ Laure, PAIN Théodore, TACHEAU Paul, MOINET Lola

Excusés :

NEBBULA Constance,LE FLOCH Stéphane,
LANDAIS Nicolas,
BALCH SEBASTIEN,

Le quorum étant atteint, Mme BERTIN-ROCHE ouvre la séance à 18h05.

Stéphanie MASSON, représentante des parents d'élèves est désignée secrétaire de séance.

1- Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 27.09.2022

Après avoir demandé s'il y avait des remarques ou corrections sur le compte rendu du conseil d'administration du 27.09.2022, Mme la proviseure le soumet au vote.

Votants : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

2- Règlement intérieur du Conseil d'administration

Lecture est faite du règlement intérieur par Mme la proviseure. M. Tessier s'interroge sur le choix de ne pas mettre en place de commission permanente. Mme la proviseure répond que cette commission fait redondance avec le conseil d'administration, nulle préparation préalable n'étant nécessaire aux débats constructifs menés en CA.

Arrivée de Mme Philipponneau 18h10, portant le nombre de votants à 23.

Arrivée de M. Issaka Moussa à 18h12, portant le nombre de votants à 24.

Votants : 24 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 1

3- Installation des conseils et commissions

Voir tableaux en annexes

Après lecture des membres des différentes commissions :

Votants : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

4- Parcours avenir

Mme Durand procède à la présentation des Parcours Avenir, joints en annexe.
M. Tessier interroge la nécessité de se rendre sur Parcoursup dès la 2nde afin d'anticiper les choix de spécialités à effectuer pour la 1ère. Mme Soulier demande quelle communication est faite auprès des élèves et M. Wood si la réunion de rentrée peut constituer l'un des supports de communication. Cette réunion apparait comme trop tôt dans l'année et peu propice à ce sujet. Il est proposé un envoi de courriel à l'ensemble des élèves et parents d'élèves, ou l'utilisation d'Elyco afin d'éviter l'envoi d'un mail avec pièces jointes.

Votants : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

5- Date et horaires Portes ouvertes 2023

Les portes ouvertes auront lieu le samedi 4 février de 9h à 16h pour le post Bac et de 9h à 12h pour le secondaire. Mme la proviseure rappelle qu'une visite virtuelle du lycée est diffusée sur Elyco et procède à une démonstration.

M. Tessier demande si les filières Post Bac sont présentées à l'occasion de conférences. Madame La Proviseure répond que cela se fait toujours (hors période COVID).

Votants : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

6- Pour information Convention Thélème

Il s'agit d'un projet avec l'université d'Angers. Il s'agit de faire venir en classe des étudiants, formés pour ce dispositif d'interventions auprès des lycéens, sur demande de leur professeur.

7- Protocoles EPS

Les différentes possibilités de choix de sports sont en annexe.

Votants : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

8- Présentation des PPMS attentat-intrusion et PPMS risques majeurs

Mme la proviseure présente les différents types d'exercice devant être effectués pour assurer au mieux la sécurité de tous au sein de l'établissement en cas attentat, intrusion et incendie. L'exercice attentat-intrusion a été effectué, celui sur les risques majeurs est prévu.

Une clé USB contenant tous les emplois du temps mis à jour semaine par semaine et les coordonnées de toutes les personnes présentes au lycée (élèves, enseignants, personnels) est en permanence sur le bureau de Mme la proviseure, la secrétaire de direction est chargée de la récupérer afin de la remettre aux services de secours. Les règles du RGPD sont respectées.

Un élève demande à ce que les toilettes de l'amphithéâtre soient ouvertes, en cas de nécessité. Le professeur de musique étant en possession des clés, nul besoin que ces toilettes soient accessibles en permanence.

Votants : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

9- Tarifs 2023, taux de participation aux charges communes et remises d'ordre

Mme Avignon, qui a pris ses nouvelles fonctions en septembre, présente les chiffres en pièce jointe.

Le coût de l'inflation étant de 9.9% sur les denrées alimentaires, une augmentation de 3% des tarifs de cantine est soumise au vote. Une augmentation de +3.6 % avait déjà été actée à compter de septembre.

M. Tessier demande si le tarif baissera quand l'inflation se réduira. Mme la proviseure précise que le lycée fait des économies sur le domaine pédagogique donc il n'y aurait pas de réduction si l'inflation se réduisait.

Mme Masson demande si tous les scénarios avaient été étudiés avant d'envisager une augmentation, comme une journée 100% végétarienne par semaine. Mme la proviseure indique que cela peut être évoqué en commission restauration.

M. Tessier souhaite connaitre le pourcentage de l'énergie dans le prix d'un repas. Madame la Proviseure indique qu'à chaque présentation du budget, un graphique explique tous les coûts par plateau repas.

Votants : 24 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 1

10- Tarif passage TOEIC pour les étudiants de DCG3

25€ sont demandés aux étudiants pour le passage de TOEIC, le reste étant à charge de l'établissement.

M. Tessier demande si d'autres étudiants que les DCG3 peuvent bénéficier de cette aide. Cela n'est pas possible car la préparation est déjà très lourde ainsi.

Votants : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

11- Contrats Vistandcom et ARD

M. Tessier demande si les coûts demandés ont subi l'inflation, ce qui n'est pas le cas.

Vistandcom est le prestataire de téléphonie.

Votants : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

ARD est le prestataire des cartes magnétiques et paiement en ligne.

Votants : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Départ de M. Wood à 19h14.

12- Décisions budgétaires modificatives pour vote et information

Mme Avignon présente les DBM pour information n° 3,4 et 5 puis expose la DBM pour vote - le tableau en pièce jointe.

M. Issaka Moussa demande si l'on peut utiliser les fonds de réserve pour pallier l'augmentation des tarifs de restauration. Ce n'est pas possible, ces fonds constituant une prudence nécessaire.

Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

13- Affectation crédits globalisés pour droit de reprographie

La subvention du rectorat est inférieure au montant de la facture.

Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Pour information, séjours en Italie et précarité menstruelle.

14- Complément de dotation de fonctionnement (espaces verts)

La gestion des espaces verts est sous-traitée à un ESAT en contrepartie d'un financement régional.

Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

LYCÉE HENRI BERGSON

e3D Approfondissement

15- Enquête Région logements de fonction

M. Jacowski avance les problèmes de recrutement en maintenance pour proposer que le logement de fonction attribué à l'agent encadrant le soit aussi pour un agent de maintenance.

Le CA propose que le logement n° 7 soit attribué à l'agent encadrant ou à l'agent de maintenance suivant les mutations.

Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

16- Provisions pour charge logement de fonction en convention d'occupation précaire

La provision pour charges de 100€ mensuels pour le logement lié à la convention d'occupation précaire est officialisée.

Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

17- Sorties pédagogiques

Aucune sortie n'étant prévue, il n'a été procédé à aucun vote.

18- Convention d'utilisation des équipements sportifs – année 2023

Il s'agit de la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs de la ville d'Angers avec les dispositions tarifaires afin de recevoir les factures.

Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

19- Questions diverses

Mme la proviseure procède à la lecture du courrier de Mme Bost en pièce jointe.

Il ressort des échanges qu'il est compliqué de concilier la nécessité d'entretenir les espaces verts (sécurité liée aux chutes dues aux feuilles mortes) et la nuisance sonore, voire environnementale, que cela soulève. La proposition de Mme Bost de faire venir une association environnementale est retenue, ainsi que la transmission du sujet aux éco-délégués. Mme Lebeaupin profite du sujet pour informer du projet de parcelles de jardin de 25m2 entre le lycée et la salle Chabrol.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme BERTIN-ROCHE lève la séance à 19h56.

La Proviseure : Pascale BERTIN-ROCHE	La Secrétaire de Séance : Stéphanie Masson

ANNEXE 2

CONVENTION DE PARTENARIAT
JEUNES EN LIBRAIRIE

À renvoyer signée en double exemplaire à l'Association des Librairies Indépendantes en Pays de La Loire
18 rue Geoffroy Drouet
44000 NANTES

Entre
le.....
(nom et adresse de l'établissement)
Représenté par....., **chef d'établissement, en vertu de la délibération du Conseil d'administration en date du**..... **acte n°...**
Et
l'Association des Librairies Indépendantes en Pays de la Loire (ALIP), 18 rue Geoffroy Drouet, 44000 NANTES
Association représentée par sa présidente Christel RAFSTEDT.

Il est convenu ce qui suit :

- L'équipe éducative de l'établissement et l'ALIP s'engagent dans l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre d'un partenariat autour du projet *Jeunes en Librairie.*

- En tant qu'opérateur de ce dispositif, l'Association s'engage :
  - à distribuer, à partir de janvier 2023, aux établissements participants les bons d'achat individuels d'une valeur de 20€ par élève, sur la base de son projet *Jeunes en Librairie* validé en commission DRAC/Rectorat/DRAAF/ALIP.
  - à informer les libraires participants et les acteurs du livre, du cahier des charges de *Jeunes en Librairie.*
  - à reverser aux libraires ayant accepté les bons d'achat la somme correspondante, à compter de la réception de la facture par l'ALIP.
  - à financer, le cas échéant, l'intervention, pour un montant de 85 euros par classe, d'un acteur du livre autre qu'auteur, libraire, bibliothécaire ou médiateur du livre.

- L'établissement, ayant vu son projet *Jeunes en Librairie* validé par la commission s'engage :
  - à définir avec les intervenants (libraire et acteur du livre) les dates et modalités d'intervention.
  - à transmettre à l'ALIP les contacts des intervenants métiers du livre engagés dans le projet.
  - à individualiser les bons d'achat dès réception, en y apposant le cachet de l'établissement et le nom et prénom de l'élève. Les bons d'achat doivent être utilisés avant le 1er juillet 2023, faute de quoi ils perdront leur valeur.
  - à transmettre un bilan du projet à la DAAC de l'Académie de Nantes soit avec l'adresse (ce.daac@ac-nantes.fr) soit avec la mention sur Adage dans l'espace dédié. Ce bilan conditionne une réinscription éventuelle pour l'édition 2023-2024.

- **L'établissement mentionne le nom de la librairie partenaire** : .....
  Le nom de l'acteur du livre retenu (<u>autre que le libraire</u>) et ses coordonnées, le cas échéant : .....
  .....
  Le nombre d'élèves, classe(s) et leur niveau : .....

- En cas de rupture du partenariat et d'inexécution des prestations prévues, celles-ci ne pourront être facturées.

- La présente convention est conclue pour la période du 10 novembre 2022 au 1er juillet 2023.

Fait à , le	Fait à , le
Pour l'Association des Librairies Indépendantes en Pays de la Loire	Pour l'Établissement scolaire

CONVENTION DE TOURNAGE

Contact : Rémi Veyrié
remi.veyri@yahoo.fr
06 77 50 11 82

ENTRE :

La société Why Not Production domiciliée au 3, rue Paillet – 75005 PARIS, représentée par Rémi Veyrié, Directeur de Production,

ci-après dénommée : **LA PRODUCTION,**

d'une part

ET

Lycée Bergson, 85 rue de la Barre 49000 Angers, représenté par sa Proviseure, Madame Pascale Bertin-Roche

ci-après dénommé : **LE CONTRACTANT,**

d'autre part

Ensemble dénommés : **LES PARTIES,**

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

1 – OBJET

LE CONTRACTANT autorise LA PRODUCTION à effectuer des prises de vues cinématographiques et des enregistrements pour un film de long-métrage destiné à l'exploitation publique, intitulé provisoirement ou définitivement :

« Bis Repetita »

et dont la réalisation est confiée à Emilie Noblet.

LA PRODUCTION déclare expressément que le film cité ci-dessus n'entre pas dans la catégorie des films violents ou pornographiques au sens de la législation française.

LE CONTRACTANT reconnaît avoir pris connaissance de la nature des séquences à réaliser dans les lieux et avoir été informé des conditions techniques de cette réalisation.

2 – DESCRIPTION DES LIEUX ET AMÉNAGEMENTS.

LE CONTRACTANT met à la disposition de LA PRODUCTION à l'adresse suivante :
Le décor : Lycée Bergson à Angers

Les lieux de tournage désignés comme suit :
- Salles de classe
- Cour
- CDI
- Salle des professeurs
- Couloirs
- Bureau de la proviseure
- Sortie de l'établissement et parvis

LA PRODUCTION est autorisée à faire tout aménagement nécessaire pour le décor sous réserve de l'accord du CONTRACTANT qui garde le droit de retirer tout objet mobilier qu'il ne désire pas mettre à la disposition du tournage, en informant le service « décoration » du film.

Tout aménagement inamovible est exclu, sauf autorisation particulière accordée par le CONTRACTANT et objet de dispositions précisément décrites dans un contrat indépendant de la présente convention.

3 – ÉTAT DES LIEUX

Les lieux sont mis à disposition dans l'état où ils se trouvent et seront rendus tels que, libres de tous les meubles et accessoires qui y auront été installés.

Le rétablissement des lieux en l'état d'origine sera à la charge de LA PRODUCTION.

S'il était constaté des dégradations occasionnées par le personnel de LA PRODUCTION, celui-ci s'engage à faire indemniser LE CONTRACTANT ou à faire effectuer par les entreprises de son choix, sous la responsabilité des compagnies d'assurances avec lesquelles il aura contracté, les travaux de réparations rendus nécessaires.

Un constat des lieux sera établi entre les deux parties, à la remise des clés et à l'entrée dans les lieux de l'équipe « décoration » et à l'issue de l'occupation.

4 – DATES, HORAIRES ET DURÉE DE MISE À DISPOSITION DES LIEUX.

L'occupation des lieux prendra effet comme suit :

INSTALLATION

DATE	HEURE DE DÉBUT	HEURE DE FIN
10 décembre 2022	8h	20h

TOURNAGE

DATE	HEURE DE DÉBUT	HEURE DE FIN
Du 12/12/2022 au 16/12/2022	8h	20h

REMISE EN ÉTAT

DATE	HEURE DE DÉBUT	HEURE DE FIN
17/12/2022	8h	20h

5– LOCAUX ANNEXES.

LE CONTRACTANT met à la disposition de LA PRODUCTION pendant l'occupation des lieux, les locaux désignés comme suit :

- Toilettes et sanitaires
- Salle de cantine
- Loge
- Accès au toit
- Stationnement de camions pendant le période
- Appartement de fonction jusqu'au 24 décembre 2022

6– CONSOMMATION ÉNERGIE- EAU

LA PRODUCTION pourra utiliser le réseau d'eau et d'électricité du contractant. Un relevé de compteur sera effectué aux états des lieux d'entrée et de sortie. La PRODUCTION s'acquittera de la différence de consommation en comparaison avec une semaine normale en dehors des périodes de tournage.

Dans le cas de l'appartement de fonctions mis à disposition par LE CONTRACTANT, un relevé de compteur sera effectué à l'entrée et à la sortie. LA PRODUCTION s'acquittera du montant de la consommation.

7– INDEMNITÉS DE MISE À DISPOSITION.

La présente mise à disposition est consentie contre une indemnité de 6000€ (six mille euros) à régler par virement bancaire sur le compte du Trésor Public du Lycée Henri Bergson :

IBAN FR76 1007 1490 0000 0010 0046 021

BIC TRPUFRP1

8– MODALITÉS DE RÈGLEMENT ET ÉCHÉANCIER.

50 % à l'état des lieux d'entrée, 50 % à l'état des lieux de sortie

9– DÉPASSEMENT ET RETOURNAGE.

LE CONTRACTANT autorise dés à présent LA PRODUCTION à terminer le tournage des séquences dans les lieux précités ou à retourner des séquences de l'œuvre, pour quelques raisons que ce soit, même à une date ultérieure et discontinue à la période de tournage prévue. Cette date devra être arrêtée d'un commun accord entre les parties.

Les conditions financières applicables à ces nouvelles prises de vues devront être identiques à celles convenues entre les parties pour la rédaction de la présente convention, à savoir 1000€ (mille euros) par jour de tournage, sous réserve que LE CONTRACTANT ait été informé de la nécessité du retournage par courrier avec AR au plus tard six mois après la signature de la présente convention.

10– ANNULATION ET INTERRUPTION DES PRISES DE VUE.

Si en cas de force majeure, le tournage ne pouvait avoir lieu dans les lieux précités, ou si un sinistre intervenait rendant impossible leur utilisation avant leur mise à disposition, LA PRODUCTION ne pourrait prétendre à aucune indemnité.

11– CONDITIONS GÉNÉRALES.

LE CONTRACTANT se déclare légalement responsable des lieux dans lesquels LA PRODUCTION souhaite effectuer des prises de vues objet de la présente convention.

LE CONTRACTANT garantit LA PRODUCTION contre toutes réclamations et recours pouvant survenir de la part d'un tiers, à l'occasion de la présence de l'équipe de tournage dans les lieux mis à disposition par LE CONTRACTANT.

LE CONTRACTANT garantit LA PRODUCTION qu'aucuns travaux intérieurs, extérieurs ou annexes dans les lieux précités pour le tournage ne sont prévus dans la période de tournage et pourrait nuire à la qualité du travail de LA PRODUCTION.
LE CONTRACTANT garantit LA PRODUCTION contre toute gêne sonore ou autre qui serait de son fait.

LE CONTRACTANT s'engage, vis à vis de LA PRODUCTION, à être seul responsable de cette convention et à en garantir sa bonne exécution et application.

En cas de succession, les ayants droits du CONTRACTANT sont engagés au respect de la présente convention.

Il est précisé que des scènes tournées dans les locaux du CONTRACTANT sont susceptibles d'être tournées avec de la figuration employée par le CONTRACTANT (professeurs, surveillants, etc.) ou avec des élèves scolarisés par le CONTRACTANT. Préalablement au tournage, LA PRODUCTION veillera à recueillir de ceux-ci (et au moins un parent dans le cadre des élèves mineurs) une autorisation pour être représenté dans le film. Qui n'aura pas fourni cette autorisation ne pourra pas apparaître dans le film.

12– CONDITIONS DE TOURNAGE.

LE CONTRACTANT s'engage à réserver toute facilité aux collaborateurs de LA PRODUCTION, pour l'exécution de leur travail. Ces collaborateurs auront libres accès dans les lieux désignés à l'article 2 de la présente convention ainsi qu'aux sanitaires et autres lieux qui n'auraient pas été expressément exclus dans le même article 2 à la demande du CONTRACTANT.
LA PRODUCTION s'engage à ce que son équipe respecte les règles élémentaires de bienséance et de sécurité.

Pour quelque problème que ce soit, LE CONTRACTANT aura pour seuls interlocuteurs, Rémi Veyrié, directeur de production, Alessisa Gasparella, régisseuse générale, Quentin Millot, chef décoratur, Bastien Corallo, 1er assistant décorateur.

Ils seront seuls autorisés à considérer les demandes du CONTRACTANT dont ils seront les intermédiaires privilégiés.

Les véhicules techniques stationneront sur la voie publique avec les autorisations nécessaires ou dans l'enceinte de la propriété du CONTRACTANT avec son autorisation.

13– ASSURANCES.

LA PRODUCTION a souscrit les assurances nécessaires à l'exercice de sa profession et couvrant tous les risques relatifs au tournage, garantissant notamment les conséquences pécuniaires de responsabilité civile encourue du fait de sa présence, de son activité dans les lieux mis à sa disposition.

La PRODUCTION s'engage à remettre une attestation d'assurance pour la période du tournage au CONTRACTANT dans la semaine précédent l'entrée de LA PRODUCTION dans les locaux.

Tout dégât ou sinistre éventuel devra être signalé par LE CONTRACTANT à LA PRODUCTION dans un délai de deux jours et le devis de réparation sera fourni dans le mois suivant.

14– CESSION DE DROITS. REPRODUCTION D'ŒUVRES PROTÉGÉES.

Si dans les lieux concernés par les prises de vues se trouvent des œuvres protégées, LE CONTRACTANT devra les signaler à LA PRODUCTION afin qu'elles soient retirées si l'obtention rapide à titre gracieux des droits de représentation et reproduction est impossible.

Tous les objets, meubles, bibelots ou œuvres, que LE CONTRACTANT en soit propriétaire ou non, contenus dans les lieux objet de la présente convention, sont réputés libres de tous droits de reproduction et représentation pour la France et le reste du monde.

LE CONTRACTANT dégage la responsabilité de LA PRODUCTION de tout recours des éventuels ayants droits.

Si les lieux comportent des signes publicitaires en faveur de marques, produits, firmes, etc sous quelque forme que ce soit, LE CONTRACTANT s'engage à en permettre le camouflage pendant toute la durée des prises des vues

LA PRODUCTION, ses coproducteurs et ses ayants droits auront l'entière liberté d'utilisation des prises de vues et enregistrements du film qui sera diffusé et exploité en entier ou par extrait, dans le monde entier, sur tous supports, en tous formats, par tous modes et procédés connus et inconnus à ce jour et notamment, dans les salles de cinéma françaises et/ou étrangères, par télédiffusion hertzienne, numérique payante ou gratuite, cryptée ou non, par câbles, satellites, etc, par diffusion sur tous réseaux notamment télématiques ou informatiques, incluant Internet, par vidéogrammes,

vidéodisques, CDI, CD ROM, par toutes exploitations secondaires et dérivées (c'est à dire notamment édition graphique, phonogramme, etc..) et également en vue de la promotion du film et ce sans limitation de durée qu'il s'agisse d'utilisation commerciale ou non commerciale pour tous les médias connus ou à être connus à travers le monde entier et ce, sans autres rémunération que celle prévue aux présentes qui est globale et forfaitaire.

Afin de signifier leur accord sur les termes de la présente convention, LE CONTRACTANT et le représentant de LA PRODUCTION feront précéder leur signature de la mention manuscrite : « LU ET APPROUVÉ.BON POUR ACCORD » après avoir paraphé le bas de chaque page.

Les signataires font élection de domicile aux adresses mentionnées en tête des présentes.

Fait à Paris, le DATE, en deux exemplaires.

Rémi Veyrié
pour
LA PRODUCTION signature

Pascale BERTIN-ROCHE
pour

Lycée Henri BERGSON Le Proviseur ANGERS

Académie de Nantes
LYCEE HENRI BERGSON
85 rue de la Barre - BP 63602
49036 ANGERS cedex 1
Tél. 02 41 36 12 55

ANNEXE 4

Lycée Henri Bergson
académie Nantes
éducation nationale
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BUDGET PRÉVISIONNEL DU VOYAGE SCOLAIRE

ou de la sortie pédagogique facultative

OBJET, LIEU ET DATE DU DÉPLACEMENT :

FESTIVAL BD ANGOULEME

Vendredi 27 janvier 2023

Nombre d'élèves : **48**

Classes concernées : secondes

Nombre d'accompagnateurs : 4 responsable : M. TERASAS

Dépenses	
Transport	1 343,00 €
Entrées festival élèves 6 €	282,00 €
TOTAL (*)	**1 625,00 €**

Recettes			
Participation des familles			960,00 €
48	x	**20 €**	
Crédits éducatifs d'autonomie			665,00 €
TOTAL (*)			**1 625,00 €**

PRIX UNITAIRE DE LA PRESTATION :

Coût global (*) / nombre total de participants (sans distinction entre les élèves et les accompagnateur **31,25 €**

CA du 29/11/2022

ANNEXE 5

CLES DE REPARTITION	
Eau : 51 + 27,7 = 78,7 % des factures concernées	
Electricité : 27,7 %	
Gaz : 70 %	
Chauffage : 27,7 %	

ANNEXE 6

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

LYCÉE HENRI BERGSON

Région PAYS DE LA LOIRE

Projet budget 2023
avec rappel budget 2022

Conseil d'administration du 29 novembre 2022

OUVERTURES DE CRÉDITS

DOMAINE ACTIVITE	Libellé du domaine / Libellé de l'activité	2022	2023
Service Général AP – ACTIVITES PEDAGOGIQUES			
ENSEIG	ENSEIGNEMENT		
0CDI-ABO	CDI abonnements		5 000,00
0CDI-OUV	CDI ouvrages		5 000,00
0ALL	Allemand		325,00
0ARTSPLA	Arts plastiques		700,00
0CHIN	Chinois		220,00
0CINE	Cinéma		100,00
0TADCGPROJ	DCG sur TA		6 750,00
0TADG	TA dépenses générales		1 250,00
0DEPCOM	Dépenses communes		7 500,00
0ENSGEN	Enseignement général		2 000,00
0EPS	EPS		1 200,00
0HG	Histoire géographie		200,00
0MATHSUP	Maths sup		6 000,00
0MATMOB	Materiel mobilier		700,00
0MUSIQ	Musique		500,00
0PPPE	PPPE		300,00
0SCPHY	Sciences physiques		6 600,00
0STMG	STMG		2 469,60
0SVT	SVT		4 400,00
0EPSLOC	Location équipements sportifs		23 500,00
INFORM	INFORMATIQUE		
0INFORM	Informatique		300,00
MANSCO	MANUELS SCOLAIRES		
0MANUEL	Manuels scolaires		500,00
PROEDU	PROJETS EDUCATIFS		
2PAEMANGE	PAE Manger local		557,66
2CEAGRACQ	Projet EAC Julien Gracq		380,00
2CEALETTRES	Projets Lettres		1 700,00
2CEA	Crédits éducatifs d'autonomie		10 630,00
0MECENAT	Actions de mécénat ECG		5 000,00
0TOEIC	Test anglais TOEIC DCG		1 990,00
0ADHESION	Adhésions diverses		80,00
0COLCPGE	Colloque CPGE		700,00
0DEPL	Déplacements		50,00
0FORUM	Forum de l'orinetation expo		1 000,00
13STA	Stages en entreprises		6 000,00
0JARDIN	Projet jardin		200,00
0RUCHES	Projet ruches		200,00
16EAC	Actions culturelles		542,32
REPROG	REPROGRAPHIE		
0CONPHOT	Consommations photocopies		9 000,00
0LOCPHOT	Location photocopieurs		5 722,04
13REP	Droits de reprographie		2 100,00
VOYSOR	VOYAGES SORTIES		
2CEATICBUS	Tickets bus		500,00
2CEAPLAN	Festival premiers Plans Angers arts plast		200,00
0ANGOULEME	Festival Angoulême		1 625,00
ACHATS	ACHATS		
0ARTPLAST	Arts plastiques	100,00	
0CDI ABO	Abonnements CDI	6 000,00	
0CDI OUV	Ouvrages CDI	7 000,00	
0CINEMA	Atelier cinéma	1 500,00	
0DCG	Ens. DCG	2 050,00	
0ECS	ECS	100,00	
0ENGEN	ENS. Général	2 000,00	
0FADM	Fournitures administratives	8 000,44	
0MATERIEL	Matériel divers	900,00	
0MECENAT	Mécénat ECS	1 000,00	
0MSUP	Maths sup	7 600,00	
0MUSIQUE	Musique	400,00	
0PPPE	Parcours Préparatoire prof. Écoles	500,00	
0SING	Sciences ingénieur	200,00	
0SPHYS	Sciences physiques	7 600,00	
0STMG	ENS. STMG	550,00	
0SVT	SVT	5 200,00	
2CREDAUTO	Crédits éducatifs d'autonomie	15 900,00	
FONCT	FONCTIONNEMENT		
0LOCEPS	Location gymnases	23 500,00	
0LOCREPRO	Location copieurs	6 100,00	
0REPRO	Coût photocopies	9 300,00	
SERVIC	SERVICES DIVERS		
0JARDIN	Projet jardin	500,00	
0RUCHES	Projet ruches	500,00	
0ADHESION	Adhésions diverses	200,00	
0COLCPGE	Colloque CPGE	700,00	
0DEPL	Déplacements	50,00	
0FORUM	Forum	2 000,00	
0LICENCES	Licences logiciels	1 500,00	
0TOEIC	Examen TOEIC	1 900,00	
13REP	Droits de reprographie	2 000,00	
TOTAL ACTIVITES PEDAGOGIQUES		**114 850,44**	**123 691,62**
Service Général VE – VIE DE L'ELEVE			
VIELYC	VIE LYCEENNE		
16FVL	Fonds de vie lycéenne	620,30	620,30
13CDR	Cordées de la réussite		720,06
16INTEX	Internat d'excellence		1 172,60
AIDES	AIDES SOCIALES		
13CDR	Cordées de la réussite	1 350,00	
2FSLR	Fonds social lycéen régional	1 750,00	1 000,00
16FS-	Fonds social lycéen et collégien	2 500,00	2 000,00
SANTE	PREVENTION ET SANTE		
0INFIRM	Infirmerie et produits pharmaceutiques		1 200,00
PROJET	PROJET ETABLISSEMENT		
13ADP	Autres dépenses pédagogiques	423,46	
TOTAL VIE DE L'ELEVE		**6 643,76**	**6 712,96**

PREVISIONS DE RECETTES

DOMAINE ACTIVITE	COMPTE	Libellé du compte / Libellé de l'activité	2022	2023	Commentaires (D pour dépenses et R pour recettes)
CONTRIPAR		CONTRIBUTIONS PARTICIPANTS			
0ANGOULEME	7067	Festival Angoulême		960,00	
0DEGRAD	7088	Dégradations		100,00	
0REPROPBB	7067	Reprographie post bac boursiers		2 500,00	R : 100 post bac boursiers
0REPRODCG	7067	Reprographie post bac DCG		2 500,00	R : 100 post bac DCG
0TOEIC	7067	Test anglais TOEIC		800,00	
SUBVETAT		SUBVENTIONS MIN EDUCATION NATIONALE			
13REP	7411	Droits de reprographie	2 000,00	2 100,00	
13STA	7411	Subventions Etat stages		6 000,00	
16EAC	7411	Subvention Etat actions culturelles		542,32	
SUBREG		SUBVENTIONS REGION			
2DACF	7442	Dotation de fonctionnement	74 600,44	73 666,64	
2CEA	7442	Crédits éducatifs d'autonomie	15 900,00	10 630,00	R : CEA prévisionnel 15265 €
2CEAANGOUL	7442	Festival Angoulême		665,00	
2CEAGRACQ	7442	projet EAC Julien Gracq		380,00	
2CEAPLAN	7442	Festival 1er Plan Angers janvier arts plast		200,00	
2CEALETTR	7442	Projets Lettres		1 700,00	
2CEATICBUS	7442	Tickets bus		500,00	
2CEATOEIC	7442	Test anglais TOEIC		1 190,00	
2PAEMANGE	7442	Subvention Région Manger local		557,66	
AUTRES ORG		AUTRES ORGANISMES			
0MECENAT	7481	Action de mécénat	1 000,00	5 000,00	
0REPROUNIV	7415	Ministere Ens Sup	3 500,00	5 700,00	R : repro élèves post bac non boursiers 190
0TA	7481	Taxe apprentissage	17 000,00	8 000,00	R : compte tenu des recettes de 2022
0TOEIC	7067	Contribution participents	850,00		
TOTAL ACTIVITES PEDAGOGIQUES			**114 850,44**	**123 691,62**	
SANTE		PREVENTION ET SANTE			
2DACF	7442	Subventions Région		1 200,00	
VIELYC		VIE LYCEENNE			
16FVL	7411	Subventions Etat EN fonds de vie lycéenne	620,30	620,30	
13CDR	7411	Subventions Etat Cordées de la réussite	1 350,00	720,06	fusion parcours excellence avec cordées depuis 2021
16INTEX	7411	Subvention Etat internat d'excellence		1 172,60	
AIDES		AIDES SOCIALES			
2FSLR	7442	Subventions Région fonds sociaux	1 750,00	1 000,00	
16FS-	7411	Subventions Etat EN fonds sociaux	2 500,00	2 000,00	
PROJET		PROJET ETABLISSEMENT			
13ADP	7411	Subv EN	423,46		
TOTAL VIE DE L'ELEVE			**6 643,76**	**6 712,96**	

D : le 27/01/2023 - budget CA du 29/11/22

D : logiciels dans ALO

OUVERTURES DE CREDITS			
DOMAINE ACTIVITE	Libellé du domaine Libellé de l'activité	2022	2023
Service Général ALO – ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE			
ACHATS	ACHATS		
0ABONT	Abonnements divers	495,00	
0CARBUR	Carburant	1 550,00	
0COVID	Produits entretien covid	4 000,00	
0FADM	Fournitures administratives	4 500,00	
0INFIRM	Infirmerie	1 500,00	
0PROD	Produits entretien	10 808,73	
0RECEP	Réception	950,00	
0VETEM	Vêtements professionnels	750,00	
FONCT	FONCTIONNEMENT		
0CONTRATS	Contrats	21 500,00	
0DEPL	Déplacements	25,00	
0ENTMATER	Entretien materiel	11 500,00	
0ESPVERT	Espaces verts	3 000,00	
0FONCT	Petites fournitures entretien	12 500,00	
0LOCREPRO	Location copieurs	2 300,00	
0MATERIEL	Matériels divers	3 500,00	
0REPRO	Coût photocopies	2 700,00	
0TRAVAUX	Travaux	8 400,00	
0VEHICULE	Entretien véhicules	1 400,00	
2ESPVERT	Espaces verts subv Région	15 342,00	
ADMINI	ADMINISTRATION		
0ABONN	Abonnements		700,00
0LOGICIEL	Logiciels		1 300,00
0ASSUR	Assurances		700,00
0CONPHOT	Consommation photocopies		2 500,00
0GRPSERV	Contribution groupements de service		80,00
0PAPIER	Fourniture papier		1 500,00
0FADMIN	Fournitures administratives		4 500,00
0LOCPHOT	Location photocopieurs		2 500,00
COMM	COMMUNICATION		
0RECEP	Frais de réception		1 600,00
0TIMBRES	Affranchissement		5 000,00
0DEPLACEM	Déplacements personnels		100,00
0ANNON	Annonces		1 200,00
0TELEPH	Téléphone		4 800,00
ENERG	ENERGIES		
0CARBU	Carburants		1 500,00
0EAU	Eau	18 500,00	4 000,00
0ELEC	Electricité	58 670,00	59 162,36
0GAZ	Gaz	21 000,00	5 300,00
0CHAUF	Chauffage réseau chaleur Belle Beille	79 000,00	59 455,00
ENTRET	ENTRETIEN/MATERIEL		
0CONTRATS	Contrats		22 000,00
0ENTREPRI	Interventions d'entreprises		9 000,00
0FOURNREP	Fournitures pour réparation		15 000,00
0MATMOB	Matériel mobilier		3 000,00
0PDTNETT	Produits nettoyage		12 000,00
0VEHICULE	Entretien véhicules		1 400,00
2ESPVERT	Espaces verts subv Région		15 300,00
OP-SPE	OPERATIONS SPECIFIQUES		
0AMOR	Amortissements réels	8 582,83	6 077,96
0AMORTNEUT	Amortissements neutralisés	1 575,19	1 143,60
SERVIC	SERVICES DIVERS		
0AFFRAN	Affranchissements	9 150,00	
0AGCOMPTA	Frais fonctionnement agence comptable	395,00	
0ANNON	Annonces	500,00	
0ASSUR	Assurances	800,00	
0LICENCES	Licences logiciels	1 000,00	
0TELEP	Téléphonie	5 520,00	
RESHUM	RESSOURCES HUMAINES		
0CONTCIVIQ	Repas contrats civiques		900,00
0FORMATION	Formation utilisation extincteurs		700,00
0LINGE	Linge vêtements de travail		300,00
TOTAL ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE		**311 413,75**	**242 718,92**

PREVISIONS DE RECETTES					Commentaires (D pour dépenses et R pour recettes)
DOMAINE ACTIVITE	COMPTE	Libellé du compte Libellé de l'activité	2022	2023	
LOCAT		LOCATIONS DIVERSES			
0LOYERS	7083	Locations locaux chambres logements		7 000,00	dont 1 logement par COP
AUTPROD		AUTRES PRODUITS			
0DEGRAD	7088	Dégradations		50,00	
0REVEPLE	756	Contribution EPLE Agence Comptable		1 000,00	R : EPLE rattachés
SUBREG		SUBVENTION REGION			D : dans service VE
2DACF	7442	Dotation de fonctionnement		212 147,36	
2ESPVERT	7442	Subv Région		15 300,00	
OP-SPE		OPERATION SPECIFIQUES			
0NEUT	776	Neutralisation amortissement	1 575,19	1 143,60	
	7083	Locations diverses	2 500,00		
	7588	Contribution entre services	97 859,17		R : Fin reversement du SRH
0DIVERS	7088	Divers encaissements	150,00		
2DACF	7442	Subv Région Dotation de fonctionnement	185 404,56		
2ESPVERT	7442	Subv Région	15 342,00		
TOTAL ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE			**302 830,92**	**236 640,96**	Déséquilibre dû aux amortissements réels

Viabilisation répartie entre ALO et SRH + 21,54 % / 2022

OUVERTURES DE CREDITS			
DOMAINE ACTIVITE	Libellé du domaine Libellé de l'activité	2022	2023
Service Spécial SRH – SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT			
CRENOU	CREDIT NOURRITURE		
0DENR	Achats de denrées		315 687,74
CHFONCT	CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
0BADGES	Badges		2 800,00
0CB	Frais bancaire télépaiement		400,00
0FADMIN	Fournitures administratives		500,00
0LINGE	Linge vêtements de travail		500,00
0MATMOB	Matériel mobilier informatique		1 000,00
0PDTNETT	Produits de nettoyage		20 000,00
0ENTREPRI	Réparations/Travaux par entreprises	22 000,00	25 376,10
0FOURNREP	Fournitures pour réparation	3 000,00	12 000,00
0CONPHOT	Consommation photocopies papier	200,00	400,00
0LOCPHOT	Location photocopieurs	200,00	400,00
0TIMBRES	Affranchissement		600,00
0TELEP	Téléphone		1 000,00
0DEPL	Déplacements	25,00	15,00
0CONTRATS	Contrats d'entretien et de contrôle	35 000,00	35 800,00
0TRAVAUX	Travaux	4 000,00	
ACHATS	ACHATS		
0CARBU	Carburant	30,00	
0CONSOM	Consommables et fournitures	9 500,00	
0COVID	Produits entretien covid	4 000,00	
0DENR	Achats de denrées	320 689,22	
0FADM	Fournitures administratives	250,00	
0PROD	Produits entretien	16 000,00	
0VETEM	Vêtements professionnels	1 350,00	
ENERG	ENERGIES		
0CARBU	Carburant		58,69
0EAU	Eau		16 763,00
0ELEC	Electricité		32 409,00
0GAZ	Gaz		14 700,00
0CHAUF	Chauffage		23 545,00
REVERS	REVERSEMENTS		
0CINT	Contribution entre services	97 859,17	
0FARPI	FARPI	145 516,38	140 678,78
0FCSH	FCSH	8084,24	7815,49
SERVIC	SERVICES DIVERS		
0FRAIS	Frais divers	1 600,00	
TOTAL SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT		**669 304,01**	**652 448,80**
Service Spécial SBN – SERVICE DES BOURSES NATIONALES			
BOURSE	BOURSES NATIONALES		
0BNATION	Bourses nationales	138 000,00	133 000,00
TOTAL BOURSES NATIONALES		**138 000,00**	**133 000,00**
TOTAL FONCTIONNEMENT		**1 240 211,98**	**1 158 572,30**
OPC : OPERATION EN CAPITAL			
0FDRTV	Congélateur	0,00	0,00
TOTAL OPERATIONS EN CAPITAL		**0,00**	**0,00**
TOTAL DES DEPENSES		**1 240 211,98**	**1 158 572,30**

PREVISIONS DE RECETTES					Commentaires (D pour dépenses et R pour recettes)
DOMAINE ACTIVITE	COMPTE	Libellé du compte Libellé de l'activité	2022	2023	
	7062	Produits restauration et hébergement			
	0INTEXT	Produits scolaires forfaits - internes externés		32 280,00	D : suivi produits label bio,,,sur application easylis
	0INT	Produits scolaires forfaits - internat	279 950,00	234 250,00	élèves de Bergson
	0INTHEBER	Produits scolaires forfaits - internes hébergés	22 180,00	27 209,00	collégiens et lycéens autres EPLE
	0DPU	Produits scolaires - élèves au repas	344 609,46	331 500,00	
	0REPOCCA	Repas occasionnels	2 840,00		
	0COM	Hébergement des commensaux	19 724,55	26 809,80	
	7088	Autres produits activités annexes			
	0BADGES	Badges d'accés		400,00	
TOTAL SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT			**669 304,01**	**652 448,80**	
	7411	Subventions min. éducation nationale			
	0BNATION	Subventions minis.éduc.nat. BN	138 000,00	133 000,00	
TOTAL BOURSES NATIONALES			**138 000,00**	**133 000,00**	
TOTAL FONCTIONNEMENT			**1 231 629,13**	**1 152 494,34**	
			0,00	0,00	
TOTAL OPERATIONS EN CAPITAL			**0,00**	**0,00**	
TOTAL DES RECETTES			**1 231 629,13**	**1 152 494,34**	Déséquilibre d0 aux amortissements réels

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
Liberté Égalité Fraternité

LYCÉE HENRI BERGSON

Région PAYS DE LA LOIRE

Projet budget 2023

Conseil d'administration du 29 novembre 2022

Ouvertures de crédits et prévisions de recettes soumises au vote du CA et résultat détaillé par service

OUVERTURES DE CREDITS	
Services	Montants soumis au vote pour 2023
ACTIVITES PEDAGOGIQUES	123 691,62
VIE DE L'ELEVE	6 712,96
ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE	242 718,92
TOTAL SERVICES GENERAUX	**373 123,50**
SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT	652 448,80
BOURSES NATIONALES	133 000,00
TOTAL SERVICES SPECIAUX	**785 448,80**
TOTAL FONCTIONNEMENT	**1 158 572,30**
OPERATIONS EN CAPITAL	
TOTAL DES DEPENSES	**1 158 572,30**

PREVISIONS DE RECETTES	
Services	Montants soumis au vote pour 2023
ACTIVITES PEDAGOGIQUES	123 691,62
VIE DE L'ELEVE	6 712,96
ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE	236 640,96
TOTAL SERVICES GENERAUX	**367 045,54**
SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT	652 448,80
BOURSES NATIONALES	133 000,00
TOTAL SERVICES SPECIAUX	**785 448,80**
TOTAL FONCTIONNEMENT	**1 152 494,34**
OPERATIONS EN CAPITAL	**0,00**
TOTAL DES RECETTES	**1 152 494,34**

Résultat prévisionnel
0,00
0,00
-6 077,96
-6077,96
0,00
0,00
0,00
-6077,96

Réalisation de l'équilibre budgétaire

Résultat prévisionnel de l'exercice	**-6 077,96**
Amortissements dits « réels »	6 077,96
Insuffisance d'autofinancement	
Incidence des opérations en capital	
Variation prévue du fonds de roulement	

Evolution du fonds de roulement et des réserves disponibles

Fonds de roulement à l'issue de l'exercice 2021	**261 040,29**
Valeur des stocks au 31/12/2021	8 162,19
Crédit du compte 165 « Cautions reçues » au 31/12/2021	0,00
Réserves disponibles à l'issue de l'exercice 2021	**252 878,10**
Prélèvements autorisés au 8 novembre 2022	110 432,49
Réserves disponibles estimées au 29/11/22 **au SG : 19 640,30 € au SRH : 122 805,31 €**	**142 445,61**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE *Liberté Égalité Fraternité* — LYCÉE HENRI BERGSON	**PROJET BUDGET Exercice 2023**	**Conseil d'administration du 29 novembre 2022**

➢ Principes et structure d'un budget

Conformément à l'article 7 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable public, le budget d'un EPLE est l'acte financier par lequel sont prévues et autorisées les dépenses et recettes d'un exercice. L'instruction codificatrice M9.6 présente dans un document unique la réglementation budgétaire, financière et comptable. Le logiciel national comptable GFC est un outil de gestion et de suivi.

Les principes fondamentaux de la conception d'un budget

- **unité** : le budget englobe la totalité des charges et des produits de l'établissement
- **universalité** : le budget doit décrire l'intégralité des produits et des charges (non-contraction entre les recettes et les dépenses et non-affectation des recettes) exception ressources affectées
- **annualité** : année civile du 1er janvier au 31 décembre
- **spécialité** : les crédits ouverts au budget à chaque service ne peuvent être affectés à d'autres services
- **équilibre** : tout budget doit être présenté en équilibre entre les recettes et les dépenses
- **sincérité** : les recettes et les dépenses de l'établissement doivent être évaluées de façon sincère

Le **budget** comprend 2 sections :

- ***Section de fonctionnement***
  3 services généraux : AP – VE - ALO

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SERVICES GENERAUX

Activités Pédagogiques					Vie de l'Elève					Administration et Logistique				
Dépenses		Recettes			Dépenses		Recettes			Dépenses		Recettes		
Domaines (Obligatoire)	Activités (O)	D (Fac)	A (F)	Comptes (Obligatoire)	Domaines (Obligatoire)	Activités (O)	D (Fac)	A (F)	Comptes (Obligatoire)	Domaines (Obligatoire)	Activités (O)	D (Fac)	A (F)	Comptes (Obligatoire)

2 services spéciaux : SRH - SBN

SERVICES SPECIAUX

Service de Restauration et d'Hébergement					Service des Bourses				
Dépenses		Recettes			Dépenses		Recettes		
Domaines (Obligatoire)	Activités (O)	D (Fac)	A (F)	Comptes (Obligatoire)	Domaines (Obligatoire)	Activités (O)	D (Fac)	A (F)	Comptes (Obligatoire)

- ***Section d'opération en capital, d'investissement*** : opérations affectant la composition du patrimoine, pour l'achat d'équipements dont le prix unitaire hors taxe dépasse 800 €

SECTION DES OPERATIONS EN CAPITAL

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

Service investissement				
Dépenses		Recettes		
Domaines (Obligatoire)	Activités (O)	D (Fac)	A (F)	Comptes (Obligatoire)

Modifications du budget en cours d'exercice
Le budget, acte prévisionnel, peut être amendé en cours d'année par décision budgétaire modificative (DBM) soumise au vote ou pour information au conseil d'administration et par décision de l'ordonnateur (DO).

Amortissements
Le cadre budgétaire et comptable introduit l'amortissement des immobilisations dans les charges budgétaires. Il s'agit de constater la diminution de la valeur du patrimoine de l'établissement entraînée par l'usure et l'obsolescence de ses équipements.
L'amortissement dit « réel » qui concerne les biens acquis sur fonds propres, a une incidence sur le résultat de l'exercice mais son effet est annulé lors du calcul de la capacité d'autofinancement. Le fonds de roulement et les réserves disponibles ne sont donc pas affectés par cette opération purement comptable.
L'amortissement dit « neutralisé » appliqué aux immobilisations financées par subventions, n'affecte pas le résultat comptable, son montant étant intégralement compensé en recettes. Dans ce cas, l'effort de remplacement des équipements serait supporté non pas par l'établissement lui-même mais par le financeur initial.

Délégation du CA au CE pour la passation des marchés à incidence financière
Toutes les commandes nécessaires au fonctionnement quotidien de l'établissement doivent être soumises au conseil d'administration. Chaque achat doit faire l'objet d'une autorisation spécifique du CA qui de fait doit siéger en permanence. Afin d'éviter une situation de blocage préjudiciable au bon fonctionnement de l'EPLE, une délégation générale est présentée pour vote au CA : *" En application de l'article R 421-20 6°d du code de l'éducation, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget, dont l'incidence financière est annuelle et dont la valeur estimée hors taxe du besoin est inférieure aux seuils européens mentionnés dans un avis figurant en annexe du code de la commande publique conformément à son article L.2124-1."*

Postes et masse salariale
Le budget de l'EPLE est complété par une pièce annexe qui retrace les emplois qui sont mis à sa disposition par l'Etat et la Région. Cette pièce comprend le nombre d'équivalent temps plein par catégorie d'emplois ainsi que la masse salariale valorisée en euros.

Employeur	Fonctions	Catégorie	Effectifs ETP	Masse financière	Observations
EPLE					
		Total	0.00	0.00	
ETAT	Fonctions Enseignement / Formations	A	93.13	8 649 629.35	Masse salariale 2021 Encadt adm et fi : -cat A 3 ETP:325505.67 € -cat B 4.32 ETP:209 712.08 € -cat C 6.5 ETP:237115.78 € AED 8.6 ETP AESH 5 ETP: 396970.94€ Educ santé:cat A 4.86 ETP : 318 052.59 € Enseigmt cat A 93.13 ETP : 8 649 629.35 €
	Fonctions Education, Santé, Social	A	4.86	715 023.43	
		C	13.60		
	Fonctions Encadrement, Administration et Finances	A	3.00	772 333.53	
		B	4.32		
		C	6.50		
		Total	125.41	10 136 986.31	
CT-MET-EPCI	Fonctions Entretien & Maintenance	B	2.00	868 400.00	Masse salariale 2022 Accueil 2 ETP : 79 576 € ATI 1 ETP : 39 788 € Encadrement SG et SRH 2 ETP : 92 534 € Entretien 15.5 ETP : 616 714 € Restauration 4 ETP : 159 152 € Log et maintenance 2 ETP : 86 055 €
		C	19.50		
	Fonctions Restauration & Hébergement	B	1.00	205 419.00	
		C	4.00		
		Total	26.50	1 073 819.00	
Total			151.91	11 210 805.31	

➢ Budget 2023 : présentation

- **Situation du lycée Bergson**

L'établissement est installé dans un écrin de verdure sur un parc de 3.5 hectares et présente les caractéristiques d'un campus avec des espaces intérieurs clairs et aérés où tout contribue à rendre les études sereines.

A la rentrée scolaire 2022/2023, 1218 élèves répartis en 38 divisions (secondaire : 9 secondes, 8 premières et 8 terminales – post bac 3 DCG, 2 ECG, LS, MP, MPSI, PC, PCSI, PSI PPPE1, PPPE2) sont accueillis au sein de l'établissement.

- **DACF Dotation Annuelle des Crédits de Fonctionnement : financement principal**

Au cours de sa session du 20 octobre 2022, l'assemblée régionale a adopté le montant de la DACF alloué aux établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricole. L'enveloppe budgétaire s'élèvera en 2023 à 37 970 826 €. Une augmentation globale de 8.73 %.
Cet effort budgétaire sera accompagné d'une enveloppe prudentielle de crédits dédiée à la résolution de situations imprévues rencontrées par les établissements notamment pour faire face à l'évolution des prix de l'énergie.
Lors du budget primitif 2023, une revalorisation du fonds social lycéen sera présentée à l'assemblée régionale afin de renforcer le soutien régional aux familles les plus fragiles.

La DACF du lycée Bergson attribuée en 2023 est de 287 014 € soit + 27 009 € € représentant + 10.39 %. La dotation est répartie dans le budget entre les services Activités Pédagogiques, Vie de l'élève et Administration et logistique.

	Dotation de fonctionnement en €
2020	252 693
2021	260 005
2022	260 005
2023	287 014

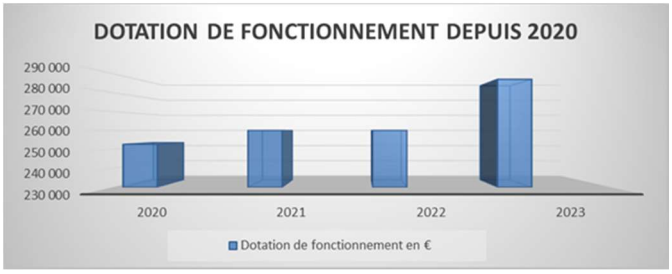

Le budget de l'exercice 2023 représente
en ouverture de crédits : 1 158 572.30 €
en prévision de recettes : 1 152 494.34 €
La différence s'explique du fait des amortissements réels à hauteur de 6 077.96 €.

La Région subventionne les dépenses pour l'entretien des espaces verts chaque année via une dotation complémentaire prévisionnelle de 15 300 € au service ALO.

- **Autres subventions**

Subventions affectées

Crédits éducatifs d'autonomie Région, les activités éducatives ligériennes, les fonds sociaux Région et Etat, bourses nationales, Cordées de la réussite. Ce sont des estimations dans la mesure où les montants ne sont pas connus lors de l'élaboration du budget sauf les reliquats. Les lignes budgétaires concernant les AEL sont ouvertes par DBM durant l'exercice après la validation des actions par la Région.
Les manuels scolaires financés par la collectivité territoriale ont fait l'objet d'une convention puis d'un avenant pour un montant sur 3 ans (2019 à 2021).

Crédits propres au lycée

Location d'un logement - Le SRH est financé par les usagers à la demi-pension et à l'internat.

➢ Axes principaux

1) Compte tenu de l'utilisation d'un nouveau progiciel OPALE pour la comptabilité dans un futur proche, le reversement du service SRH au service ALO ne sera plus possible. Par conséquent, le budget de l'exercice 2023 intègre cette nouvelle modalité.
Désormais, toutes les dépenses du SRH sont identifiées et gérées dans le service en question en particulier au niveau des énergies. Ce qui induit en l'absence de sous compteurs, de définir des clés de répartition comme ci-dessous :
Part en % des factures d'énergies sur le SRH
Eau : 51 + 27,7 = 78,7 %
Electricité : 27,7 %
Gaz : 70 %
Chauffage : 27,7 %

2) En raison de l'inflation des tarifs des énergies, augmentation des ouvertures de crédits de + 21.54 % en intégrant la part complémentaire de la DACF, en répartissant entre les services ALO et SRH et en diminuant certaines lignes en AP et en ALO.
Marchés d'énergies souscrits avec la Région pour le gaz et l'électricité – bien qu'il n'existe que peu d'éléments concrets, une communication de la part de la collectivité territoriale est en cours de préparation.
A noter :
   - le caractère insuffisant de la dotation compte-tenu des tarifs de la viabilisation à ce jour
   - du caractère incertain de ce budget qui comme les autres est avant tout une prévision mais dans un cadre financier incertain et dégradé

3) Services AP – VE – ALO – SRH
   - Service Activités Pédagogiques : taxe apprentissage affectée à la classe préparatoire au DCG, intégration des dons du mécénat au budget, préservation des actions pédagogiques avec une faible diminution de la part de la DACF -1.25 % et prise en compte des demandes de certaines disciplines, utilisation des crédits éducatifs d'autonomie
   - Service Vie de l'Elève : transfert de la ligne de crédits de l'infirmerie du service ALO au service VE, les dépenses de ce service concernent essentiellement les aides sociales
   - Service Administration et Logistique : augmentation de la DACF suivant le montant attribué en raison de l'inflation des énergies, fin du reversement du SRH dans ALO, ventilation des factures d'eau, de gaz, d'électricité et du réseau de chaleur suivant des clés de répartition entre les services ALO et SRH, ajustement des lignes en conséquence, déséquilibre du service en raison des amortissements réels sans impact sur le FdR
   - Service de Restauration et d'Hébergement : diminution des recettes du SRH suivant la baisse d'effectifs à l'internat, service indépendant avec l'ensemble des charges recensées, fin du reversement dans ALO

4) Il n'est pas proposé de prélèvements sur le Fonds de Roulement compte tenu d'une part des réserves au niveau du service général estimés à moins de 20 000 € après les derniers prélèvements votés le 8 novembre 2022 en conseil d'administration et d'autre part il est préférable dans le cadre de ce contexte d'attendre le compte financier de l'exercice 2022 et le résultat qui en découlera.